

MARAIS DES CAVINS

Commune de Bourdon

Maître d'ouvrage : Département de la Somme

Propriétaire : Département de la Somme

Gestionnaire : Département (aménagement) et Conservatoire des sites naturels de Picardie (gestion écologique)

Année : 2008



05

SURFACE

17 hectares

MONTANT DE L'OPÉRATION

346 000 €

Contexte

Les lois de décentralisation de 1985 ont confié aux départements la mission de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels (...) et de protéger et ouvrir au public des espaces naturels sensibles.

Dans ce cadre, le Département de la Somme perçoit et gère les crédits issus de la TDENS* qu'il a instaurée en 1980.

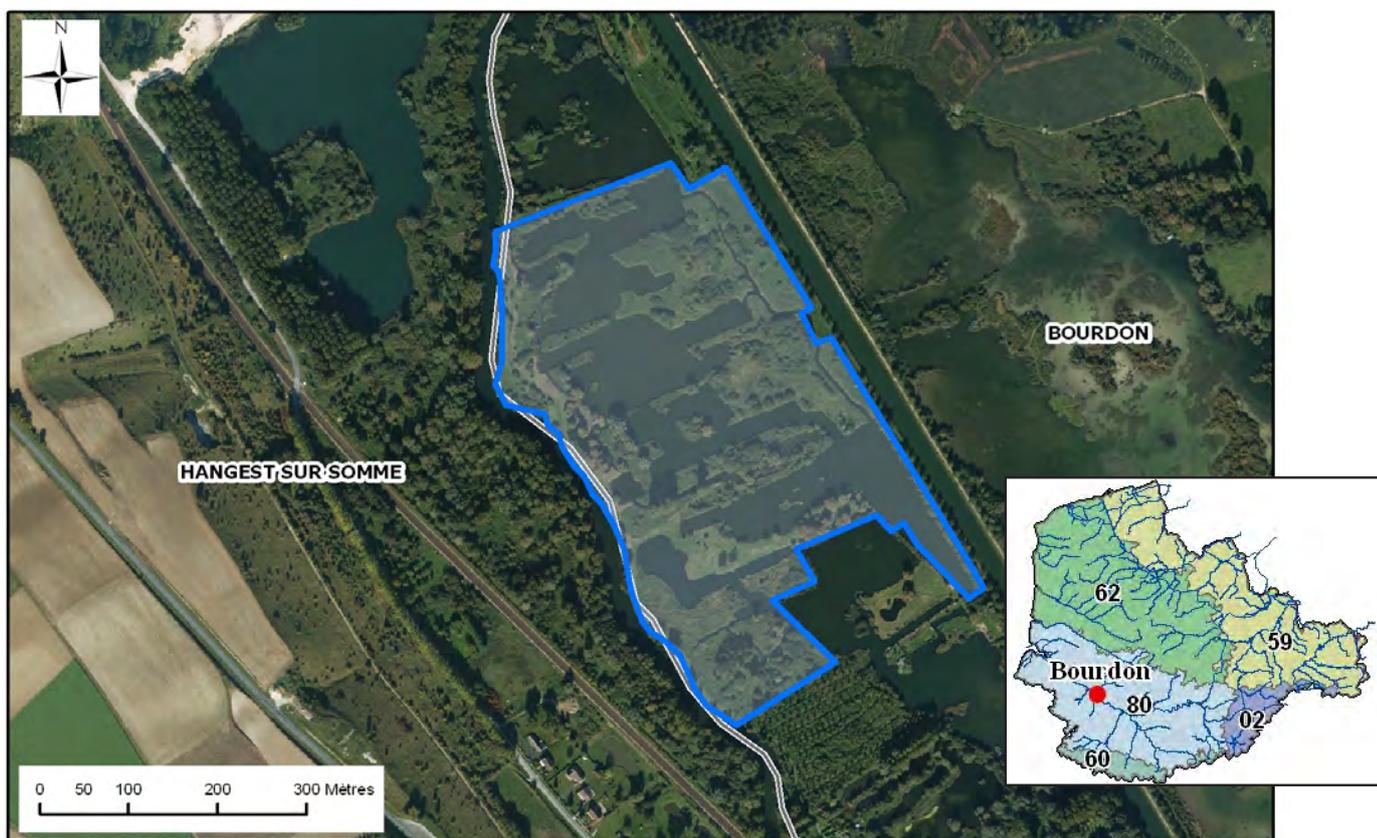
Il a par ailleurs mis en place des zones de préemption au sein des espaces naturels remarquables pour lui permettre d'être acquéreur prioritaire lors de leur mise en vente.

La politique de la nature s'inscrit dans le cadre du Schéma départemental de protection et de gestion des milieux naturels. Elle s'appuie sur un partenariat actif avec différents acteurs : l'État, le Conseil régional de Picardie, le CELRL*, les collectivités locales, le Syndicat mixte Baie de Somme-Grand Littoral picard, le Conservatoire des sites naturels de Picardie et les usagers.

Elle a permis d'atteindre des résultats significatifs, puisqu'à ce jour plus de 55 sites totalisant près de 5.500 hectares sont préservés, gérés et mis en valeur sur l'ensemble du département de la Somme.

Dans ce cadre, le Département a choisi de mener à bien des opérations exemplaires de préservation et de valorisation d'espaces naturels, notamment en vallée de la Somme.

En 2003, il a saisi l'opportunité d'acquérir le marais des Cavins sur la commune de Bourdon, d'une superficie de 17 hectares.



Enjeux et objectif

Suite à l'acquisition du marais des Cavins, le Département a décidé d'engager une vaste réflexion avec l'ensemble des partenaires concernés afin de déterminer la faisabilité d'une gestion cohérente et globale couplée à une valorisation par l'ouverture du site à un public élargi. Pour ce faire, un comité de pilotage a été constitué, réunissant les acteurs locaux, les représentants des chasseurs, des pêcheurs, les partenaires institutionnels, le Conservatoire des sites naturels de Picardie, le comité Handisports et les acteurs du tourisme. Une étude de faisabilité a été confiée à un cabinet spécialisé permettant de définir un schéma de gestion et d'aménagement global à l'échelle du marais.



Marais des Cavins

Actions et travaux

Cette étude a permis de définir la vocation du marais. Présentant une sensibilité écologique moindre par rapport aux marais environnants, il a été décidé que sa vocation serait davantage tournée vers l'accueil tout public y compris les personnes à mobilité réduite, ainsi que sur la valorisation du potentiel halieutique du site. Sur la base de cette stratégie générale, un projet d'aménagement a été proposé.

Les travaux d'aménagement, qui au préalable ont fait l'objet d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau, ont été réalisés dans le respect des milieux naturels et des espèces présents sur le marais et se sont accompagnés d'actions à caractère paysager (débroussaillage, abattages ponctuels...) destinées à améliorer la physionomie du marais et son attractivité vis-à-vis du public. L'opération a fait l'objet d'un co-financement européen dans le cadre d'Interreg III A et du dossier « Nature sans frontières » porté avec le Festival de l'Oiseau, le Conservatoire des Sites Naturels et l'East Sussex County Council.



Abattage / débroussaillage

Résultats

Les travaux ont été lancés en janvier 2008 et se sont achevés en septembre 2008.

Ces aménagements sont constitués :

- d'une boucle de découverte au cœur des marais accessible aux personnes à mobilité réduite,
- de différents ouvrages (pontons, débarcadère...) permettant le maintien d'activités traditionnelles comme la pêche,
- d'équipements légers (tables pique-nique, toilettes sèches),
- d'une aire d'accueil en bord de route pour une découverte du marais à pied.



Sentier



Passerelle en bois

Perspectives

Le site a obtenu le label « Tourisme et handicap ».

Un plan de gestion écologique établi par le Conservatoire des sites naturels de Picardie permet actuellement de mettre en place des mesures de gestion conciliant l'accueil du public et la préservation du milieu naturel.

La fréquentation du marais sera évaluée grâce à l'installation de deux éco-compteurs.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS :

DÉPARTEMENT DE LA SOMME : AUDREY MERLIN
03.22.71.83.56

CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE
CÉLINE LEEMAN : 03.22.89.63.96